



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II**  
**AUX PARTICIPANTS AU CONGRÈS PROMU**  
**PAR LE CONSEIL PONTIFICAL POUR LA FAMILLE** Samedi 4 décembre 1999

*Monsieur le Cardinal,*  
*Vénérés frères dans l'épiscopat et le sacerdoce,*  
*Très chers frères et soeurs!*

1. Je suis heureux de vous recevoir, vous tous qui participez au Congrès sur "La famille et l'intégration de la personne handicapée dans l'enfance et l'adolescence", organisé par le Conseil pontifical pour la Famille en collaboration avec le "Centro Educación Familiar Especial" (CEFAES) de Madrid et le "Programme Leopold" du Venezuela. Je salue le Cardinal Alfonso López Trujillo, Président du Conseil pontifical pour la Famille, et je le remercie pour les expressions cordiales qu'il a bien voulu m'adresser, se faisant l'interprète des sentiments des personnes présentes. Je salue et je remercie chacun de vous de votre présence et de l'engagement avec lequel vous affrontez un thème aussi important, qui touche tant de familles. Je souhaite que les résultats de cette rencontre aident à améliorer la situation de tant d'enfants et d'adolescents en difficulté.

Dans le contexte de l'Avent, qui nous prépare à célébrer la naissance du Seigneur, votre Symposium acquiert une importance particulière. En effet, à la lumière de l'Enfant Jésus, la réflexion sur la condition des enfants devient plus facile. Lorsque des difficultés, des problèmes ou des maladies touchent les enfants, c'est alors que les valeurs de la foi peuvent venir au secours des valeurs humaines, pour faire en sorte que soit également reconnue et respectée la dignité personnelle originelle des handicapés. C'est pourquoi votre Congrès, qui porte son attention sur les familles, est plus que jamais opportun, afin de les aider à découvrir, également chez les enfants porteurs de handicap, un signe d'amour de Dieu.

2. L'arrivée d'un enfant malade représente sans aucun doute un événement déconcertant pour la famille qui en ressort profondément bouleversée. De ce point de vue également, il apparaît important d'encourager les parents à réserver "une attention très spéciale à l'enfant, de façon à développer une profonde estime pour sa dignité personnelle comme aussi un grand respect pour

ses droits que l'on doit servir généreusement. Cela vaut pour tous les enfants, mais c'est d'autant plus important que l'enfant est plus jeune, ayant besoin de tout, ou qu'il est malade, souffrant ou handicapé" (*Familiaris consortio*, n. 26).

La famille est par excellence le lieu, où le don de la vie est reçu en tant que tel, et la dignité de l'enfant est reconnue à travers des expressions de soin et de tendresse particulière. C'est surtout lorsque les enfants en ont le plus besoin et sont exposés au risque d'être rejetés par les autres, que la famille peut protéger de façon la plus efficace leur dignité égale à celle des enfants sains. Il est clair que dans de telles situations, les noyaux familiaux, placés face à des problèmes complexes, ont le droit d'être soutenus. De là l'importance de personnes qui sachent leur être proches, qu'il s'agisse d'amis, de médecins ou d'assistantes sociales. Les parents doivent être encouragés à affronter cette situation, certes difficile, sans se renfermer sur eux-mêmes. Il est important que le problème soit partagé, outre par les parents les plus proches, également par des personnes compétentes et amies.

Ce sont eux les "bons samaritains" de notre temps qui, à travers leur présence généreuse et amicale, répètent le geste du Christ, qui manifesta toujours sa présence réconfortante aux malades et aux personnes en difficulté. L'Eglise est reconnaissante à ces personnes qui chaque jour et en chaque lieu, s'efforcent de soulager les souffrances à travers des "gestes quotidiens d'accueil, de sacrifice, de soins désintéressés" (*Evangelium vitae*, n. 27).

3. Si l'enfant en difficulté se trouve au sein d'un foyer accueillant et ouvert, il ne se sent pas seul, mais au coeur de la communauté, et peut apprendre ainsi que la vie est toujours digne d'être vécue. Les parents, pour leur part, font l'expérience de la valeur humaine et chrétienne de la solidarité. J'ai eu l'occasion de rappeler en d'autres moments qu'il faut démontrer à travers les faits que la maladie ne crée pas de fossés infranchissables, ni n'empêche des rapports d'authentique charité chrétienne avec ceux qui en sont victimes. Au contraire, la maladie devrait susciter une attitude d'attention particulière envers ces personnes, qui appartiennent de plein droit à la catégorie des pauvres auxquels revient le Royaume des cieux.

Je pense en ce moment à des exemples de dévouement extraordinaire de la part d'innombrables parents à l'égard de leurs enfants; je pense aux multiples initiatives de familles prêtes à accueillir avec un élan généreux des enfants handicapés en adoption. Lorsque les familles sont nourries abondamment de la Parole de Dieu, des miracles d'authentique solidarité chrétienne ont lieu en leur sein. Telle est la réponse la plus convaincante à tous ceux qui considèrent les enfants handicapés comme un poids ou même indignes de vivre pleinement le don de l'existence. Accueillir les plus faibles, les aidant sur leur chemin, est un signe de civilisation.

4. Le devoir des pasteurs et des prêtres est de soutenir les parents, afin qu'ils comprennent et qu'ils acceptent que la vie est toujours un don de Dieu, même lorsqu'elle est marquée par la

souffrance et par l'infirmité. Chaque personne fait l'objet de droits fondamentaux inaliénables, inviolables et indivisibles. Chaque personne, et donc également la personne handicapée, qui précisément à cause de son handicap, peut rencontrer de plus grandes difficultés dans l'exercice concret de ces droits, ne doit pas être laissée seule, mais doit être accueillie par la société et y être insérée, selon les possibilités, comme membre de plein droit.

Face à chaque être humain, toujours digne du plus grand respect, en vertu de sa dignité de personne, la société civile et l'Eglise ont des rôles spécifiques à accomplir, contribuant à développer dans la communauté la culture de la solidarité. Le porteur de handicap, comme tout autre sujet faible, doit être encouragé à devenir protagoniste de son existence. Il revient avant tout à la famille, une fois les premiers moments surmontés, de comprendre que la valeur de l'existence transcende celle de l'efficacité. Si tel n'est pas le cas, celle-ci risque d'être déçue et de manquer de confiance lorsque, en dépit de toute tentative, les résultats espérés de guérison ou d'amélioration ne sont pas obtenus.

5. Evidemment, la famille a besoin d'un soutien adéquat de la part de la communauté. Des systèmes de soins d'urgence sont parfois nécessaires pour les moments critiques et des structures résidentielles, sur le modèle de petites communautés correctement équipées, sont parfois indispensables lorsque la vie au sein de la famille n'est plus possible.

Dans tous les cas, il est important de maintenir la communication familiale à un niveau constamment élevé, car il est reconnu que parler, écouter et dialoguer sont des facteurs essentiels pour régler et harmoniser le comportement. Il est nécessaire, en outre, que l'enfant en difficulté soit en mesure de recevoir des moments d'attention et d'amour. Dans cette fonction, la famille est indispensable; mais il lui sera difficile d'obtenir par ses seules forces des résultats appréciables. C'est ici qu'entre en jeu l'intervention d'associations spécialisées et d'autres formes d'aides extra-familiales, qui assurent la présence de personnes avec lesquelles l'enfant perturbé puisse dialoguer et instaurer des rapports éducatifs et amicaux.

La vie de groupe et l'amitié constituent en outre une condition optimale pour favoriser le déconditionnement et une meilleure adaptation personnelle et sociale, grâce à l'établissement de rapports ouverts et gratifiants.

6. Très chers frères et soeurs, je me suis arrêté pour réfléchir avec vous sur certains aspects pratiques de grande importance, en ce qui concerne l'intégration des enfants porteurs de handicaps dans la famille et dans la société. Beaucoup a été écrit sur ce thème et l'attention pastorale doit réserver une grande attention à ces problèmes. Les enfants méritent tous les soins possibles et cela vaut en particulier lorsqu'ils se trouvent dans des conditions difficiles.

Toutefois, au-delà de toute recherche scientifique utile et de toute initiative sociale et pédagogique, ce qui est important pour le croyant est de se reposer de façon humble et confiante en Dieu. C'est surtout dans la prière que la famille trouvera l'énergie de faire face aux difficultés. Dans le recours constant au Seigneur, la famille apprendra à accueillir, à aimer et à valoriser le petit garçon ou la petite fille marqués par la souffrance.

Que Marie, Mère de l'espérance, aide et soutienne tous ceux qui se trouvent dans ces situations difficiles. Je Lui confie votre engagement louable, tandis que je vous donne volontiers, ainsi qu'à tous sont qui vous sont chers, une Bénédiction apostolique particulière.